

- Faculté des lettres et sciences humaines
- [www.unine.ch/lettres](http://www.unine.ch/lettres)

### Séminaire I : La philosophie de la peine : histoire et controverses (2PH1286)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Pilier principal B A - philosophie</b>	<b>Séminaire: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Pilier secondaire B A - philosophie</b>	<b>Séminaire: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

#### Equipe enseignante:

Laurent Jaffro, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chargé d'enseignement à l'Institut de philosophie

#### Objectifs:

- Comprendre divers positions philosophiques relatives à la justification d'un système de peines, et à ses conditions et modalités, en analysant leurs arguments.
- Mettre en rapport les discussions contemporaines sur la justification des peines avec l'histoire des philosophies pénales.

#### Contenu:

Dans la mesure où une peine consiste en une limitation des libertés, en des contraintes, voire en des souffrances, on est fondé à se demander ce qui justifie un système de peines. Plusieurs réponses ont été proposées à cette question, qui font écho à diverses conceptions morales, et que l'on situe généralement autour de l'opposition entre justifications conséquentialistes (dont les grands défenseurs sont Beccaria et Bentham) et justifications rétributivistes (selon lesquelles ce sont les fautes elles-mêmes qui "méritent" les peines). Au-delà des controverses contemporaines (qui concernent, par exemple, l'abolition des peines), l'étude de l'histoire moderne des philosophies pénales permet de dépasser les appréciations simplistes et de découvrir la variété des arguments et la complexité des problèmes. La question de la justification d'un système pénal n'est pas le seul objet d'une philosophie pénale. Celle-ci s'intéresse aussi, notamment, aux conditions d'identité, de liberté, de responsabilité, qui sont au principe de la punissabilité.

#### Forme de l'évaluation:

Mode(s) d'évaluation selon le plan d'étude : présentation orale d'une question à partir d'un ou plusieurs textes, puis rapport écrit de 12 pages environ

Critères d'évaluation : qualité de l'expression écrite / orale ; précision des termes utilisés ; structure (plan ; organisation logique des idées) ; capacité de mettre en valeur les points essentiels ; rapidité de réflexion lors de questions ou d'objections (pour les prestations orales)

Règles particulières pour les travaux: selon document complémentaire séparé :

<http://www2.unine.ch/files/content/sites/philo/files/shared/documents/DemandesTechniques/IPHILOConsignesSeminaires16092011.pdf>

Pour les questions de présentation du rapport écrit, voir le document :

<http://www2.unine.ch/files/content/sites/philo/files/shared/documents/DemandesTechniques/ConsignesRedactionnellesFLSH.pdf>

Dates des travaux : selon calendrier du séminaire.

La date limite de remise du rapport écrit doit permettre de respecter l'art. 34 et l'art. 33, al. 2, lit. a, du Règlement des études et des examens : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/pdf/4163101.pdf>

#### Documentation:

Cesare Beccaria, *Traité des délits et des peines* (1764), trad. Ph. Audegean (ENS Editions) ou trad. M. Chevallier (GF-Flammarion).

Jeremy Bentham, *Introduction aux principes de morale et de législation* (1780), trad. E. de Champs, Paris, Vrin, 2011.

Joseph Butler, *Sermons*, VIII et IX.

Émile Durkheim, « Deux lois de l'évolution pénale », in *Année Sociologique*, vol. IV, 1899-1900, p. 65-95.

Joel Feinberg, « The Expressive Function of Punishment », *The Monist*, 49, 3 (1965), p. 397-423.

Herbert L. A. Hart, « Prolegomenon to the Principles of Punishment », in *Punishment and Responsibility*, Oxford, Oxford University Press, 1968, p. 1-27.

Hegel, *Principes de philosophie du droit*, trad. J.-F. Kervégan, Paris, PUF, 2013.

Kant, *Métaphysique des mœurs, Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 2011.

John Stuart Mill, *Utilitarianism* (1re éd. 1871), chap. 5.

Herbert Morris, « Persons and Punishment », *The Monist*, 52 (1968), p. 475-501.

Raymond Saleilles, *L'individualisation de la peine. Étude de criminalité sociale*, Paris, Alcan, 1898 (chap. 6, « Responsabilité et individualisation » et chap. 7, « Individualisation légale et individualisation judiciaire »).

- Faculté des lettres et sciences humaines
- [www.unine.ch/lettres](http://www.unine.ch/lettres)

**Séminaire I : La philosophie de la peine : histoire et controverses (2PH1286)**

**Pré-requis:**

Lecture régulière, en avance du cours, des textes proposés.

**Forme de l'enseignement:**

Séminaire de deux heures par semaine. Préparation personnelle pour chaque séance.